

Texte 1: Compréhension écrite 1: Pauvreté dans l'UE

Lisez le texte et répondez aux questions en sélectionnant la bonne réponse

Selon l'analyse du 6e rapport sur la politique de cohésion, il existe des différences significatives entre les pays de l'UE en ce qui concerne le degré de pauvreté et les configurations spatiales des zones défavorisées. La pauvreté est moindre dans les États membres les plus développés et se concentre principalement dans les villes.

À l'opposé, les États membres les moins développés ont des degrés de pauvreté supérieurs, en particulier en zones rurales, plus petites villes et banlieues. Les politiques axées sur la pauvreté pourraient tirer profit d'une ventilation géographique plus détaillée, de la situation qui prévaut et des principaux déterminants.

Actuellement, ces données manquent, et c'est la raison pour laquelle la Commission européenne a lancé une activité en coopération avec ESPON et la Banque mondiale pour délivrer des cartes plus détaillées de la pauvreté pour chaque État membre. Lors de la conception de programmes de réduction de la pauvreté, il est essentiel de comprendre les facteurs de pauvreté et sa distribution spatiale. Selon l'URBACT, les villes européennes, sont « [...] menacées par l'augmentation de la polarisation sociale, qui est une conséquence de plusieurs processus parallèles : une polarisation croissante des revenus depuis les années 1980, une baisse de la sécurité de l'emploi (due aux défis d'une compétitivité mondiale accrue) et une large augmentation de l'émigration vers l'Europe et ses villes (à laquelle s'ajoute la migration intérieure Est-Ouest au sein de l'UE) ». Les principaux facteurs contribuant à la pauvreté sont le chômage, un faible niveau d'instruction, les inégalités en matière de santé, les coûts élevés des logements, la stigmatisation des politiques de logement et le faible degré de participation à la vie publique : « [...] Les inégalités sont en augmentation dans tous ces domaines et [...] ces domaines sont étroitement liés. [...] L'interdépendance de ces inégalités entraîne un cercle vicieux de pauvreté qui est structurelle (et pas uniquement individuelle) et [...] est très apparente et concentrée dans des villes et des quartiers. » Les causes complexes à l'origine des zones défavorisées compliquent d'autant les interventions. Dans de nombreux cas, les politiques urbaines ciblées ne parviennent pas à réduire la pauvreté dans les zones les plus touchées. Dans d'autres cas, il y a des changements, mais les zones réhabilitées s'embourgeoisent, les problèmes et les personnes sont déplacés vers d'autres zones et ce ne sont pas les plus démunis qui profitent de ces évolutions. Afin d'améliorer la situation de façon plus probante dans les zones défavorisées, il convient tout d'abord de clarifier la nature de la ségrégation sociospatiale.

Notez vos réponses sur la feuille de réponse.

1. En ce qui concerne la pauvreté, les différences entre les États membres sont...
 - A. Très marquées
 - B. Moyennes
 - C. Inexistantes

2. Où la pauvreté se concentre-t-elle dans les États membres développés ?
 - A. En zone rurale
 - B. En zone urbaine
 - C. Les deux

3. Où la pauvreté se concentre-t-elle dans les États membres moins développés ?
 - A. Dans les campagnes et les grandes villes
 - B. Dans les campagnes et les petites villes
 - C. Dans les grandes villes et les banlieues

4. Sur lequel de ces éléments les politiques de lutte contre la pauvreté doivent-elles s'appuyer ?
 - A. Sur les conséquences de la pauvreté
 - B. Sur les solutions proposées
 - C. Sur les facteurs de la pauvreté

5. Les données actuelles sur la pauvreté (ventilation géographique, situation qui prévaut et déterminants) sont...
 - A. Précises
 - B. Manquantes
 - C. Détaillées

6. Quelle est la solution proposée par la Commission Européenne pour faire face au manque de connaissance de la situation ?
 - A. Donner des détails sur la pauvreté dans chacun des États membres
 - B. Faire un résumé de la situation de chacun des États membres.
 - C. Fournir un résumé de la situation pour chaque État membre défavorisé



7. Cette mesure est mise en place par...

- A. La Commission Européenne
- B. EPSON et la Banque Mondiale
- C. La Commission Européenne en partenariat avec EPSON et la Banque Mondiale

8. Mis à part les facteurs de la pauvreté, quel élément faut-il comprendre pour pouvoir la résoudre ?

- A. La polarisation sociale
- B. Sa distribution spatiale
- C. L'augmentation du chômage

9. D'après vous et en vous aidant du contexte, l'expression « polarisation » désigne...

- A. Un mouvement d'opposition
- B. Un équilibre
- C. Un mouvement d'uniformisation

10. Par conséquent, la « polarisation des revenus » est...

- A. Un phénomène par lequel les riches s'enrichissent et les pauvres s'appauvrissent
- B. Un phénomène qui produit l'apparition d'une classe moyenne
- C. Un phénomène qui fait baisser les inégalités

11. Parmi les propositions suivantes, sélectionnez une des causes de la « polarisation sociale » (I.14) des villes

- A. La pauvreté des banlieues
- B. L'instabilité de l'emploi
- C. La délinquance

12. Le texte affirme que l'insécurité de l'emploi est en partie due...

- A. À la crise économique
- B. À la mondialisation
- C. Aux problèmes démographiques

13. Les migrations en Europe sont...

- A. En augmentation
- B. Stables
- C. En baisse



14. Parmi les principaux facteurs de la pauvreté on trouve...

- A. Les inégalités sanitaires et éducatives
- B. Le prix de l'immobilier et l'immigration
- C. Le chômage et l'immigration

15. Toutes les inégalités décrites dans le texte dépendent les unes des autres.

- A. Faux
- B. Vrai
- C. On ne sait pas

16. L'expression « un cercle vicieux de pauvreté » signifie que...

- A. Que la situation s'améliore
- B. Qu'il est facile de trouver des solutions pour éliminer la pauvreté
- C. Qu'il est impossible d'éliminer la pauvreté

17. De quelle nature est la pauvreté ?

- A. Structurelle
- B. Individuelle
- C. Les deux

18. Comment la pauvreté est-elle répartie ?

- A. Générale
- B. Présente dans certains pays
- C. Concentrée dans certains quartiers

19. Les causes de la pauvreté sont...

- A. Complexes
- B. Faciles à identifier
- C. Simples

20. Quel est l'effet de ces causes sur les interventions

- A. Un effet positif sur les interventions
- B. Un effet négatif sur les interventions
- C. Aucun effet sur les interventions

21. Quel est l'effet des interventions sur la pauvreté ?
- A. Elles réduisent la pauvreté dans tous les quartiers
 - B. Elles ne réduisent pas la pauvreté dans certaines zones
 - C. Elles augmentent la pauvreté
22. Que provoque l'embourgeoisement des zones réhabilitées ?
- A. La baisse de la pauvreté
 - B. L'augmentation de la pauvreté
 - C. Le déplacement des populations défavorisées
23. Comment se caractérisent les évolutions ?
- A. Elles sont systématiques
 - B. Elles sont rares
 - C. Il n'y a jamais aucune évolution
24. À qui profitent les politiques urbaines ?
- A. Aux plus riches
 - B. Aux plus démunis
 - C. À tout le monde
25. Comment améliorer la situation efficacement ?
- A. En arrêtant les politiques urbaines
 - B. En comprenant comment fonctionnent les inégalités sociales et géographique
 - C. En donnant de l'argent aux plus pauvres



Plantilla resultados c.
lectora Francés

Tabla 1

Num pregunt a	Respuesta
1	A
2	B
3	B
4	C
5	B
6	A
7	C
8	B
9	A
10	A
11	B
12	B
13	C
14	A
15	B
16	C
17	C
18	C
19	A
20	B
21	B
22	C
23	B
24	A
25	B



Texte 6 (audio) Compréhension orale 6: Marché unique du numérique

Le développement du marché unique du numérique constitue désormais une priorité pour l'Union européenne dans ses efforts pour stimuler la compétitivité et la croissance, un objectif dans lequel la politique de cohésion et les fonds structurels et d'investissement européens (ESI) joueront un rôle de premier plan. Un budget de plus de 20 milliards d'euros sera débloqué par le FEDER et le Fonds de cohésion pour la période 2014-2020 en vue d'investir dans les différents modules du marché unique du numérique.

Il est essentiel d'investir dans le domaine des infrastructures et réseaux numériques à très haut débit, qui recevra environ un tiers des fonds disponibles, soit un montant d'environ 6 milliards d'euros. Un maximum de 10 milliards d'euros sera investi dans l'économie numérique en vue de développer des produits et services liés aux TIC et d'alimenter le marché du commerce électronique. En outre, deux milliards d'euros seront consacrés au développement de la «société connectée» pour promouvoir l'expansion continue de services en ligne dans les domaines de l'administration, de l'inclusion, de la culture, de la santé et de la justice en ligne.

L'un des domaines cibles du futur financement consiste à renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration, de l'apprentissage, de l'inclusion, de la culture et de la santé en ligne. Les mesures liées aux TIC peuvent également bénéficier d'une aide dans le cadre d'autres objectifs thématiques et sont également incluses dans de nombreuses stratégies de spécialisation intelligente. En mettant sur pied une stratégie de spécialisation intelligente bien conçue, les régions peuvent identifier les priorités d'investissement dans les TIC les plus pertinentes pour leur territoire.

Les fonds structurels et d'investissement européens sont considérés non seulement comme une aide financière, mais aussi comme un outil politique permettant aux autorités publiques de définir leur stratégie et de planifier leurs efforts en termes d'investissements et de services administratifs.

La nouvelle stratégie de l'UE dans le domaine des services d'administration en ligne se concentrera sur des actions urgentes, comme l'interconnexion des registres du commerce, le développement du principe d'«envoi unique» et la mise en place d'une «passerelle numérique unique».



Le principe d'«envoi unique» entend donner la possibilité aux individus et aux entreprises de ne fournir des informations à une administration publique qu'une seule fois. L'objectif est de réduire les formalités administratives pour que les utilisateurs ne soient pas obligés de fournir les mêmes données et de remplir les mêmes formulaires encore et encore. Il faut accélérer la transition vers des passations de marché entièrement électroniques et vers des signatures

électroniques interopérables, celles-ci permettant des interactions électroniques fiables et transparentes qui bénéficient notamment aux petites entreprises innovantes et aux nouvelles PME. À partir du mois de septembre 2018, les offres de marchés publics devront être soumises par voie électronique.

L'actuel plan d'action pour des services d'administration en ligne prendra fin en 2015. Ce plan, qui vise à moderniser l'administration publique, est un important outil de coordination entre les États membres et la Commission. Il a notamment permis de grandes avancées dans le domaine de l'identification électronique, garantissant l'identité d'une personne en ligne tout en veillant à ce que ses données soient traitées de manière sécurisée.

Une meilleure connexion des services d'administration en ligne permettra de réduire les formalités administratives, non seulement au sein de l'administration publique, mais aussi pour les citoyens et les entreprises. En outre, les services d'administration en ligne qui sont développés dans les différents États membres devraient être en mesure de communiquer entre eux et ainsi éviter de se développer de manière isolée.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Nom

Nom de famille

Numéro de candidat

Comprehension orale

Écoutez attentivement et répondez aux questions en sélectionnant la bonne réponse. Notez vos réponses sur la feuille de réponses

26. Pourquoi l'investissement dans le numérique est important pour la politique européenne ?

- A. Pour réduire la structure numérique
- B. Pour stimuler la compétitivité et la croissance
- C. Ce n'est pas important

27. Quel budget sera accordé pour investir dans les modules du marché unique du numérique ?

- A. 20000000000 d'euros
- B. 20000000 d'euros
- C. 10 000 000 000 d'euros

28. Quelle sera la proportion des fonds investis dans les réseaux numériques haut débit ?

- A. 1/2
- B. 1/4
- C. 1/3

29. Quel sera le budget dédié à l'économie numérique ?

- A. 10000000000 d'euros minimum
- B. 10000000000 d'euros maximum
- C. 10 000 000 d'euros

30. Dans quels domaines les services en ligne seront promus ?

- A. La culture et la santé
- B. L'éducation et l'administration
- C. L'environnement et la justice

31. Grâce à quel élément les régions peuvent-elles identifier les priorités d'investissement dans les TIC ?

- A. Grâce aux comptes rendus de la Commission
- B. Grâce à la spécialisation intelligente
- C. Grâce aux présidents des États membres

32. Les fonds structurels sont-ils considérés comme une aide financière ?

- A. Oui
- B. Non
- C. On ne sait pas

33. Les fonds structurels sont-ils également considérés comme un outil politique ?

- A. Oui
- B. Non
- C. On ne sait pas

34. Que doivent définir les autorités publiques ?

- A. Leur volonté
- B. Le budget
- C. Une stratégie concrète

35. Que doivent planifier les autorités publiques ?

- A. Leurs vacances
- B. Leurs efforts en termes d'investissement
- C. Elles ne doivent rien planifier

36. Les besoins d'investissement dans le haut-débit sont-ils le fruit d'une réflexion stratégique ?

- A. Oui
- B. Non
- C. On ne sait pas

37. Dans quoi doivent s'inscrire les propositions de financement ?

- A. Dans une stratégie sociale
- B. Dans une stratégie politique spécifique
- C. Dans une stratégie politique globale

38. Lequel des éléments suivants est à prendre en compte dans la stratégie menée ?

- A. Les propositions de financement
- B. Le potentiel commercial
- C. Les actifs européens

39. Est-il important que les investissements dans les TIC soient coordonnés entre les niveaux régionaux et nationaux ?

- A. Oui
- B. Non
- C. On ne sait pas

40. La Commission n'a pas aidé les États-membres pour la préparation de leur stratégie de développement numérique.

- A. Vrai
- B. Faux
- C. On ne sait pas



41. Les projets numériques veulent développer l'administration en ligne

- A. Vrai
- B. Faux
- C. On ne sait pas

42. Qu'est-ce que le « principe d'envoi unique »?

- A. Fournir des informations administratives qu'une seule fois
- B. Envoyer seulement une demande financement par jour
- C. Le principe d'envoi unique n'est pas évoqué dans le document

43. Quel est l'objectif du principe d'envoi unique ?

- A. Multiplier les démarches administratives
- B. Contrôler les citoyens
- C. Réduire les démarches administratives

44. Quel est l'avantage pour les citoyens ?

- A. Il n'ya pas d'avantage pour les citoyens
- B. Ils gagneront du temps car ils ne rempliront plus plusieurs fois les mêmes documents
- C. Ils n'auront plus besoin de se déplacer pour leurs démarches

45. Les projets européens en matière de numérique veulent-ils développer la signature électronique ?

- A. Oui
- B. Non
- C. On ne sait pas

46. Que permet la signature électronique ?

- A. Des interactions plus rapides
- B. Des interactions plus nombreuses
- C. Des interactions plus fiables

47. À partir de quelle date les offres de marché publiques doivent être sollicitées électroniquement ?

- A. Septembre 2015
- B. Novembre 2018
- C. Septembre 2018

48. Les données en ligne des citoyens sont-elles sécurisées ?

- A. Oui
- B. Non
- C. On ne sait pas

49. Grâce à quel élément les formalités administratives seront réduites ?

- A. Grâce à l'efficacité du personnel administratif
- B. Grâce à une meilleure connexion des services d'administration en ligne
- C. Elles ne seront pas réduites

50. Quel sera l'effet de la connexion entre États-membres sur leur développement ?

- A. Ils se développeront de façon indépendante
- B. Ils ne se développeront plus de façon isolée
- C. Ils se développeront plus rapidement



PREGUNTA	RESPUESTA
26	B
27	A
28	C
29	B
30	A
31	B
32	A
33	A
34	C
35	B
36	A
37	C
38	B
39	A
40	B
41	A
42	A
43	C
44	B
45	A
46	C
47	C
48	A
49	B
50	B

